



Mme le maire informe les élus de l'obligation faite par la loi du 27 décembre 2019 aux communes et EPCI, d'établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil.

Elle précise que ce tableau récapitulatif réalisé pour l'année 2021 est à la disposition des conseillers qui souhaitent le consulter.

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

### I) BP COMMUNE 2022

#### A) MONTANTS SUBVENTIONS

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération

Exposé

Information

**Objet** : Le Conseil Municipal décide d'adopter le montant de chaque subvention accordée aux associations pour l'année 2022, comme suit :

Tiers	BP précédent	Proposition	Vote
ACCA	400.00	400.00	21 voix pour – 0 contre - 1 abstention Y.CARON-JOURDA
ADLFA 31 ETUDES PREVENTION GRELE HTE GARONNE	150.00	150.00	22 voix pour – 0 contre
AMICALE DES AINES	230.00	230.00	22 voix pour – 0 contre
AMICALE DES RESIDENTS OREE DU BOIS	110.00	110.00	22 voix pour – 0 contre
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	840.00	840.00	22 voix pour – 0 contre
AMICALE PHILATELIQUE DU VOLVESTRE	110.00	0.00	22 voix pour – 0 contre
APP (PECHE ET PISCICULTURE)	0.00	200.00	22 voix pour – 0 contre
ARTEA	110.00	110.00	22 voix pour – 0 contre
ATELIER DE PEINTURE SUR SOIE	110.00	110.00	22 voix pour – 0 contre
ATELIERS CREATIFS DU VOLVESTRE	110.00	110.00	22 voix pour – 0 contre

Tiers	BP précédent	Proposition	Vote
CENTRE EQUESTRE DU VOLVESTRE	110.00	110.00	22 voix pour – o contre
COMITE LOISIRS ENTRAIDE ESAT FOYER SAMSAH	110.00	110.00	22 voix pour – o contre
COMITE DES FESTIVITES RIVOISES	3 750.00	3 750.00	22 voix pour – o contre
COMPAGNIE DES ARCHERS DU PAPOGAY	4 600.00	14 200.00	17 voix pour - 5 abstentions (S.CARON, R.SANTACRUZ, S.PICARD, R.ALVADO, B.PONS )
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMEN- TAIRE	400.00	400.00	22 voix pour - o contre
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMEN- TAIRE	500.00	500.00	22 voix pour - o contre
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATER- NELLE	350.00	350.00	22 voix pour -o contre
COURIR EN VOLVESTRE	450.00	450.00	21 voix pour - 1 abstention (L.SEGALA)
DIX PAR ETRE	0.00	110.00	22 voix pour - o contre
ECOLE DE MUSIQUE DE L ARIZE	1 000.00	1 000.00	22 voix pour - o contre
ET CRIC ET CRAC AU BOUT DU CONTE	0.00	300.00	22 voix pour - o contre
EUROPE VOLVESTRE	700.00	700.00	19 voix pour - 3 abstentions (R.ALVADO, R.SANTACRUZ, L.SEGALA)
FNACA	280.00	280.00	22 voix pour - o contre
FOYER RURAL	500.00	640.00	21 voix pour - 1 abstention (P.MESBAH- LOURDE)
FOYER SOCIO EDUCATIF	300.00	300.00	22 voix pour - o contre
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	600.00	600.00	20 voix pour – 2 abstentions (P.CHAGNE, E.SOUCASSE-PIQUEMAL)
HANDBALL VOLVESTRE	4 300.00	4 300.00	22 voix pour - o contre
HARMONIE SAINTE CECILE SOCIETE	600.00	600.00	22 voix pour - o contre

Tiers	BP précédent	Proposition	Vote
INSPIRATION DES MUSES	350.00	350.00	21 voix pour - 1 abstention (R.ALVADO)
INTER AGIR BISTRO	110.00	110.00	22 voix pour - 0 contre
JARDIN AQUATIQUE	110.00	110.00	21 voix pour - 1 abstention (L.GARNACHO)
JEUNESSE VOLVESTRE	110.00	0.00	22 voix pour - 0 contre
L ARPE	110.00	110.00	22 voix pour - 0 contre
LA BULLE D AIR	110.00	110.00	22 voix pour - 0 contre
LE PETIT PERCHOIR	0.00	110.00	22 voix pour - 0 contre
LE PETIT PERCHOIR	0.00	1 000.00	22 voix pour - 0 contre
LE THEATRE S ENVOLE	150.00	150.00	22 voix pour - 0 contre
LES AMIS DE L ORGUE	150.00	110.00	22 voix pour - 0 contre
LES CARTES RIVOISES	0.00	110.00	22 voix pour - 0 contre
PUPENVOL ASSOCIATION	110.00	110.00	22 voix pour - 0 contre
RADIO GALAXIE	1 000.00	1 000.00	21 voix pour - 1 abstention (R.ALVADO)
SOEURS SISTERS	110.00	0.00	22 voix pour - 0 contre
TANGO VOLVESTRE SAVES	110.00	110.00	22 voix pour - 0 contre
TOUR'ART COLLECTIF	1 500.00	3 000.00	22 voix pour - 0 contre
UNION CYCLOTOURISME RIVERAINE	140.00	0.00	22 voix pour - 0 contre
USR BOXE ANGLAISE ASSOCIATION	450.00	550.00	22 voix pour - 0 contre
USR ECOLE DE FOOTBALL	2 300.00	2 300.00	21 voix pour - 1 abstention (R.SANTACRUZ)
USR SECTION FOOTBALL SENIORS	2 000.00	2 000.00	21 voix pour - 1 abstention (R.SANTACRUZ)
USR MAJORETTE	110.00	1 000.00	22 voix pour - 0 contre
USR SECTION TENNIS	2 620.00	2 620.00	20 voix pour - 2 abstentions

Tiers	BP précédent	Proposition	Vote
SECTION VOILE AVIRON	500.00	500.00	21 voix pour - 1 abstention (A.SUDRE)
USR UNION SPORT RIVSECTION PETANQUE	400.00	400.00	22 voix pour - 0 contre
USR UNION SPORT RIVSECTION PETANQUE	400.00	600.00	22 voix pour - 0 contre

**B) TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2021 :**

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

**Objet :**

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la cotisation foncière des entreprises.

Elle précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2022 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir en 2022 les taux au niveau de ceux de 2021

TAXES	Taux 2021 (rappel)	Taux 2022
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	35.18%	35.18%
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	62.40%	62.40%
Cotisation Foncière des Entreprises	12.89%	12.89%

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, décide, de voter pour 2022 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 35.18 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 62.40 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 12.89 %

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

C) **BUDGET PRIMITIF 2022:**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération       Exposé            Information

Objet : Le Conseil Municipal décide d'adopter le BUDGET PRIMITIF 2022 de la Commune présenté par Madame le Maire :

**Fonctionnement**

Dépenses                      2 831 202 € (voté à l'unanimité)  
Recettes                      2 831 202 € (voté à l'unanimité)

**Investissement**

Dépenses                      1 401 348 € (voté à l'unanimité)  
Recettes                      1 401 348 € (voté à l'unanimité)

Le budget primitif est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Décision :  adoption       rejet       autre :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

D) **MONTANT VERSEMENT CCAS :**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération       Exposé            Information

**Objet** : Mme le Maire propose de maintenir le montant du versement au CCAS à 1000 €.

Proposition validée à l'unanimité.

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			